

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 février 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Marie Gabrielle, POLVERINI Jérôme, SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, ANTONETTI Jean-Pierre
Présents : 13	
Votants : 15	
	Étaient représentés : QUILICHINI Pierre, BERQUEZ Zélia
	Étaient absents :
	Secrétaire de séance : GIUDICELLI Paul
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire type « pick-up »

Le maire expose qu'à la suite de l'acquisition d'un broyeur de végétaux tractable à destination de la population n'ayant pas la possibilité de se rendre par ses propres moyens à la déchèterie, il est nécessaire de se doter d'un véhicule quatre roues motrices qui permet aux agents municipaux d'accéder aux routes, chemins, et sentiers communaux difficiles d'accès et tracter aisément le broyeur de végétaux.

Cette dépense d'investissement est estimée à 26 678.75 €TTC soit un montant HT de 22 232.29 €.

À cet effet, dans ce contexte, le plan de financement proposé est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montants H.T.
COLLECTIVITE DE CORSE DOTATION QUINQUENNALE	40%	8 893,00 €
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	40%	8 893,00 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	4 446,29 €
TOTAL	100 %	22 232,29 €

Où le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

Article 1 : d'entériner par la présente délibération la sollicitation de la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale pour un montant de 8 893,00 €.



Article 2 : de solliciter les services de l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux pour un montant de 8 893,00 €.

Article 3 : de préciser que 20% du projet sera pris en charge par le budget de la commune en section d'investissement.

Article 4 : Ampliation

- Collectivité de Corse
- Sous-préfecture de Sartène
- Madame la comptable municipale de la trésorerie Sud-Corse

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 25/02/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 24 février 2022 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 février 2022  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
--	---